

1. FINANCES

1.3 Tarification : prêts, épargne, prestations

Annexe 1.3

RAPPORTEUR : Le Directeur Général

Il est présenté au Conseil en annexe la tarification du Crédit Municipal de Nantes, concernant :

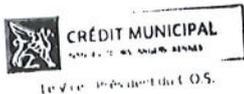
- Les prêts sur gage,
- Les microcrédits personnels,
- Les prêts aux associations
- Les prestations.

Le Conseil, après examen :

- adopte la tarification mise en œuvre à compter du 1 décembre 2025
- ~~la modifie comme suit :~~

.....
.....

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE



Accusé de réception en préfecture
044-264400557-20250922-13-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025